Association UMEN - PÔLE MONTAGNE PARTAGÉE

Randonnées en Raquettes

Ski en Duo

Programme Hiver 2025

Passionné de sport d'hiver et de montagne ? Que vous soyez valide ou atteint d'un handicap moteur ou sensoriel, sillonnez les pistes enneigées en fauteuil-ski ou en raquettes à neige. Partagez un moment d'évasion et de sensations grâce à des activités adaptées.

Table des matières

[1. LA RANDONNEE EN RAQUETTES 1](#_Toc120198067)

[2. LE HANDISKI 2](#_Toc120198068)

[3. CONDITIONS GÉNÉRALES - Extrait 3](#_Toc120198069)

[a) COMMENT S'INSCRIRE SUR UNE SORTIE ? 3](#_Toc120198070)

[b) L'ADHÉSION 3](#_Toc120198071)

[c) LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES 3](#_Toc120198072)

[d) L'ASSURANCE 3](#_Toc120198073)

[e) ANNULATION 3](#_Toc120198074)

[f) LE TRANSPORT 4](#_Toc120198075)

[g) LA LICENCE FFH 4](#_Toc120198076)

[h) LA PRESENCE D’UN TIERS AIDANT 4](#_Toc120198077)

# LA RANDONNÉE EN RAQUETTES

Envie de randonner en raquettes à neige ? Explorez des espaces enneigés grâce à une activité encadrée accessible à tous. Si vous avez des difficultés à marcher, vous êtes installé en fauteuil-ski tracté par 3 à 4 raquettistes valides.

Marcheur déficient visuel, nous vous guidons et nous adaptons à vos besoins pour profiter pleinement de la randonnée.

**Dates des randonnées en raquettes**

* Le samedi 25 janvier 2025 au Chioula (09)
* Samedi 15 et dimanche 16 février 2024 dans les Pyrénées ariégeoises (09)
* Le samedi 22 mars 2024 au Plateau de Beille (09)

NB : Les conditions météo et d'enneigement peuvent modifier la destination et les itinéraires.

**Tarifs des randonnées en raquettes**

**Journée**

* Si vous êtes un randonneur en fauteuil-ski, vous payez 92 euros pour la journée.
* Si vous êtes un marcheur en situation de handicap, vous payez 78 euros pour la journée.
* Si vous êtes un marcheur pilote, vous payez 28 euros pour la journée.

**Week-end**

* Si vous êtes un randonneur en fauteuil-ski, vous payez 220 euros pour le week-end.
* Si vous êtes un marcheur en situation de handicap, vous payez 187 euros pour le week-end.
* Si vous êtes un marcheur pilote, vous payez 66 euros pour le week-end.

Nous appliquons le tarif réduit de -25% pour les étudiants, les bénéficiaires du RSA ou de l’ASS ou du minimum vieillesse.

Première sortie avec UMEN ? Profitez d’un tarif préférentiel pour découvrir l’atmosphère de la randonnée partagée en raquettes. Une expérience qui vous donnera sûrement envie de revenir…

# LE HANDISKI

Vous êtes en situation de handicap sensoriel et souhaitez profitez des sensations de la glisse ? Formez un duo avec un skieur valide et découvrez la descente en fauteuil-ski. Tous les pilotes skieurs sont formés à la pratique pour votre sécurité et votre confort.

* **Être skieur assis** : Selon vos capacités, déclenchez plus ou moins seul vos virages.
* **Être pilote :** Devenez pilote en vous initiant à la pratique du handiski. Formé par un moniteur ESF, familiarisez-vous aux différents types de fauteuils-skis, aux techniques de pilotage et à l'utilisation des remontées mécaniques. Obtenez l'accréditation ®Tessier au pilotage du Dualski grâce à cette initiation.

**Les prérequis nécessaires pour être pilote** : être un skieur à l’aise sur toutes les pistes et sur tout type de neige.

**Comment y participer ?** Vous réglez votre week-end d'initiation et vous vous engagez à participer à 6 journées de ski minimum sur 2 saisons hiver. Pour plus d'informations, contactez-nous.

**Nos dates et tarifs de formation :**

Le samedi 14 et dimanche 15 décembre 2024 à Peyragudes (65) : 190 euros les deux jours (le tarif comprend le coût de la formation, le prêt de matériel, les forfaits des remontées mécaniques, les repas, le transport et l’hébergement) + 15 € (carte Tessier)

Cette initiation est réservée aux skieurs valides.

* **Si vous êtes un skieur en situation de handicap, apprenez à skier en autonomie sur un fauteuil-ski.**

Formé par les moniteurs ESF lors de nos week-ends et séjours, vous apprendrez à skier en autonomie, avec stabilisateurs ou kartski. Vous êtes intéressé ? Contactez-nous pour connaître les conditions et les tarifs.

**Nos dates de sorties handiski**

* Le samedi 18 et dimanche 19 janvier 2025 à Peyragudes (65)
* Le dimanche 26 janvier 2025 aux Monts d’Olmes (09)
* Le samedi 8 et le dimanche 9 février 2025 à Peyragudes et Superbagnères (65/31)
* Le samedi 22 et dimanche 23 février 2025 à Peyragudes et Piau-Engaly (65)
* Le samedi 1er et dimanche 2 mars 2025 à Peyragudes et Piau-Engaly (65)
* Du vendredi 14 au lundi 17 mars 2025 au Grand Tourmalet (Barèges-La Mongie) (65)
* Le dimanche 23 mars 2025 à Peyragudes (65)

**Nos tarifs de handiski**

* Si vous êtes un skieur en situation de handicap en fauteuil-ski, vous payez 160 euros pour 1 journée de ski, 287 euros pour un week-end et 574 euros pour le séjour de 4 jours.
* Si vous êtes un skieur pilote, vous payez 48 euros pour 1 journée de ski, 86 euros pour un week-end et 172 euros pour le séjour de 4 jours.
* Si vous êtes un skieur accompagnant, vous payez 72 euros pour 1 journée de ski, 129 euros pour un week-end et 258 euros pour le séjour de 4 jours.

Nous appliquons le tarif réduit de -25% pour les étudiants, les bénéficiaires du RSA ou de l’ASS ou du minimum vieillesse.

CONDITIONS GÉNÉRALES - Extrait

## COMMENT S'INSCRIRE SUR UNE SORTIE ?

1. **Préinscrivez-vous** à la sortie de votre choix par mail. Pour toute première venue, une conversation par téléphone est indispensable pour vous connaître, en savoir plus sur votre pratique et échanger sur notre projet.
2. **Adhérez à UMEN** via votre ESPACE ADHÉRENT sur www.umen.fr et acquittez-vous de votre cotisation. L'adhésion est le point d'entrée à toute inscription. Pour les personnes en situation de handicap, remplissez votre dossier médico-social afin de nous permettre d'évaluer vos capacités à intégrer le séjour sélectionné.
3. **Lisez attentivement** les [CONDITIONS GÉNÉRALES](https://umen.fr/conditions-generales/) sur www.umen.fr et acceptez-les lors de votre adhésion en ligne.
4. Lorsque votre adhésion est finalisée, nous vous envoyons un **mail de confirmation d'inscription** avec les informations et étapes à suivre (paiement, départ...).

## L'ADHÉSION

L'adhésion UMEN est obligatoire pour participer à nos activités, être couvert par la responsabilité civile et participer aux décisions de l'association.

Le montant annuel de la cotisation est fixé à - 20 euros pour une adhésion adulte individuelle.- 15 euros pour les étudiants, bénéficiaires du RSA, ASS, minimum vieillesse et les membres des structures adhérentes. - 40 euros pour les structures. Adhésion découverte : la cotisation est gratuite pour votre 1ère inscription sur une journée ou un week­end.

Sur présentation de votre carte d’adhérent en cours de validité, vous bénéficiez de

- 20% de remise sur le rayon montagne et 10% sur le rayon cycle dans le magasin Chullanka de Portet-sur-Garonne (31).

- 15% de remise sur tous les rayons dans le magasin Au vieux campeur de Labège (31).

## LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

**Ce qui est compris dans le tarif indiqué** : l'assurance responsabilité civile, l'encadrement des activités, le transport de Toulouse au lieu de la sortie, le transport sur place, la mise à disposition du matériel adapté, l'hébergement et les repas (voir ce qui n'est pas compris), les éventuels forfaits et droits d'entrée prévus au programme.**Ce qui n'est pas compris dans le tarif indiqué :** l'adhésion à UMEN, la licence FFH le cas échéant, l'assurance annulation, le trajet de votre domicile au lieu de rendez-vous, le pique-nique du jour 1, vos dépenses personnelles, les cours de ski avec l'ESF. **Le solde du séjour doit être versé avant le départ.**

## L'ASSURANCE

L'association UMEN est affiliée à la MAIF en termes de Responsabilité civile. Retrouvez toutes les conditions dans nos conditions générales sur notre site internet.

## ANNULATION

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité en cas de force majeure si nous estimons que nous ne pouvons pas vous garantir confort et sécurité. Si vous décidez d'annuler votre participation à une activité, cela peut remettre en cause le départ d'une personne en situation de handicap ou même du groupe.

Extrait des conditions générales :

« En cas d’annulation par l’adhérent l’association conservera des frais d’annulation en fonction du barème suivant :

– de l’inscription à 30 jours avant le départ : aucune retenue ne sera appliquée.

– de 30 jours à 8 jours avant le départ : retenue de 25 %.

– de 7 jours à 3 jours avant le départ : retenue de 75 %.

– Moins de 3 jours avant le départ ou non présentation au départ : retenue de 100 %. »

En cas de maladie ou accident, sur présentation d’un certificat médical, l’annulation peut donner droit au report de participation sur un autre séjour.

## LE TRANSPORT

Assuré généralement par 2 véhicules collectifs 9 places et/ou des véhicules individuels des participants en co-voiturage. Sur demande, et exceptionnellement, nous pouvons vous aider à organiser un RDV individualisé

## LA LICENCE FFH

La licence FFH (Fédération Française Handisport) est obligatoire pour tous les participants en situation de handicap, dès 4 jours de participation aux activités.Elle est fortement recommandée pour l'activité ski afin de ne pas avoir à avancer les frais de secours sur piste.

## LA PRESENCE D’UN TIERS AIDANT

Enfin, si nous estimons que les conditions matérielles et/ou sanitaires ne sont pas réunies pour assurer les meilleures conditions de vie quotidienne d'un participant en situation de handicap, nous nous réservons le droit d'imposer la présence d'un tiers-aidant. Nous consulter pour cela.

**Rendez-vous sur notre site internet et retrouvez les descriptifs des séjours, les fiches techniques, nos conseils d'équipements et consultez nos conditions générales sur le site web** [**https://umen.fr/conditions-generales/**](https://umen.fr/conditions-generales/) **.**

UMEN - Maison des sports - 190 rue Isatis, 31670 Labège - 05 62 24 18 18

Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N° IM031160001